

Séance du jeudi 01 juin 2023

Date de la convocation : jeudi 25 mai 2023

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le premier juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 41

**Présents non votants :
3**

Représentés : 6

Votants : 44

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Vincent BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Hervé FABRE, David GABRIEL, Hervé GAND, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Marie-Pierre VERDUN, Félix WALDBILLIG, Christian WEISS, Christine POLMARD

Représentés : Fabrice BARDOT, Clément FEVEZ, Cédric GARAT, Gérard L'HUILLIER, Nathalie PHILIPPOT, Brigitte WEISSE

Excusés : Jean-Louis ADRIAN, Christian BAZART, Jean-Pol BUVIGNIER, Didier CHASSEIGNE, Viviane DOLIZY, Sylvine JOSSELIN, Raymond LECLERC, Mireille MOREL, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Yannick SANGNIER, Régis SOLTISIAK

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Sabrina DEJEAN, Béatrice DENIS, Sylvain FOURES, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Frédéric MANGIN, Yannick PEZET, Yves PILLEMENT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Dania KLEIN

DE_2023_043 - Objet : Autorisation de signer une convention d'assistance avec Profils ide dans le cadre de la mission d'accompagnement à la mise en œuvre du transfert des compétences eau potable

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2023 055-200066140-20230601-DE_2023_043-DE

Il est rappelé que la CCAA, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Germain Guérard (SMGG), et qui regroupe actuellement 47 communes (dont 26 adhérentes du SMGG), a lancé dès 2019 une étude visant à établir le schéma de transfert de la compétence Eau Potable sur son territoire.

Dans le cadre de cette étude, le Comité de Pilotage puis l'ensemble des Maires se sont prononcés favorablement quant à un scénario d'adhésion volontaire de l'ensemble des communes du territoire communautaire au SMGG, engageant de la sorte ledit syndicat dans un processus d'extension de son périmètre d'intervention.

Cette démarche, à la fois innovante et ambitieuse, est inscrite sur la période 2023-2026 via un processus par étapes, nécessitant un accompagnement sur mesure et devant permettre de répondre à des spécificités locales (structures syndicales inclusives au périmètre de la CCAA, communes gérées par la COPARY, communes en exploitation indépendante, etc.).

C'est dans ce contexte environnant et à la suite notamment des conclusions de cette étude menée par la CCAA, via le SMGG, mais également des échanges multiples avec PROFILS IDE et les différents acteurs du territoire, que la CCAA a vu émerger son besoin d'accompagnement sur la mise en œuvre effective de ce scénario, soucieuse de préserver les intérêts du territoire et de porter pleinement la charge de la mise en œuvre de ce scénario syndical.

Dans ce contexte général, et :

- Compte tenu des éléments de complexité qui demeurent s'agissant de l'appréciation des impacts de ce transfert de compétences à la CCAA et au SMGG ;
- Parce que le cabinet Profils IDE dispose d'une excellente connaissance des tenants et aboutissants relatifs au transfert des compétences du cycle de l'eau, ainsi que du territoire ;
- Dans la mesure où le cabinet Profils IDE a jusqu'à présent parfaitement exécuté les missions qui lui avaient été confiées ;
- Parce que l'offre du cabinet Profils IDE s'avère pertinente pour répondre au besoin de la CCAA;
- Et compte tenu de la valeur du besoin estimée à moins de 40 000,00 €HT ;

Madame la Présidente propose de confier à Profils ide la mission suivante : accompagnement à la mise en œuvre du transfert des compétences de l'eau potable à la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne au 1^{er} janvier 2026.

Cette mission se formalise par une convention d'assistance.

Chaque mission fera l'objet d'un bon de commande spécifique précisant ses objectifs, les délais de réalisation ainsi que les détails quantitatifs et le montant forfaitaire des prestations. La présente convention est valable 3 ans à compter de sa signature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 41 voix pour et 3 contre :

- d'approuver la convention d'assistance annexée à la présente,
- d'autoriser la Présidente à signer la convention et toutes les pièces s'y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08 juin 2023
et publié ou notifié
le 08 juin 2023